NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE L'ÉCOLE DE MONTPELLIER,

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE,

PRÉCÉDÉES

D'UNE NOTICE

Sur M. Pierre ROUCHER, *Médecin.*

Vers la fin du 18e siècle, vivait à Montpellier, rue *Arc-d'Arènes*, un tailleur du nom de *Rocher* (*a*) ou *Roucher*, à qui il avait été permis, comme à tous les artisans de ce temps, de recevoir une éducation libérale, alors publique et réellement gratuite. Père de plusieurs enfants, il les fit soigneusement élever, et ils réussirent tous, si monter dans la hiérarchie sociale peut s'appeler succès et bonheur.

Un de ses garçons, *Pierre*, âgé de 19 ans, venait de terminer ses études au collége avec beaucoup de distinc-

---

(*a*) Son véritable nom était *Rocher*, mot français que l'on prononce *Roucher* en patois. Le médecin fut obligé d'obtenir un jugement du tribunal pour changer son nom; son frère le poète, auteur des *Mois*, n'avait pas songé à cette formalité.

10

tion. Malgré toutes ses couronnes académiques, il était destiné à suivre le métier de son père, quand, sur les observations d'un professeur de l'université de médecine, ami de la famille, le jeune apprenti fut retiré de l'établi et inscrit étudiant, le 4 novembre 1777 (I). Peut-être le père Roucher fut-il engagé à hasarder une aussi grande dépense, dans l'espoir que son fils se distinguerait un jour comme celui de son voisin le serrurier, maître Vien, qui, devenu peintre, brillait à Paris dans l'école française dont il était déjà le régénérateur et le chef.

M. Roucher, après de bonnes études, parvint au doctorat en 1781. Obligé de pourvoir à son entretien, il se choisit un patron et fut le secrétaire de M. Pétiot, l'un des praticiens les plus répandus.

Il se forma ainsi une modeste clientèle jusqu'au moment où le cours de la révolution parvint à son apogée (II). A cette époque, comme depuis, on avait besoin de beaucoup de places pour satisfaire beaucoup d'ambitions. La mort et les destitutions ne suffisant pas, on inventa les serments, parce que les Français croyaient encore au parjure. On exigea donc de tous les salariés publics le serment civique, qui comprenait, avec la haine à la royauté, l'adhésion à la constitution civile du clergé. M. Farjon, médecin en chef de l'hôpital civil et militaire (Saint-Eloi), refusa; il fut incarcéré; son écrou portait: *suspect de modérantisme et de fanatisme.* On offrit sa place aux quatre suppléants: les trois premiers, MM. Pétiot, Cros et Chivaud, s'excusèrent pour des motifs particuliers; M. Roucher, qui ne pouvait les alléguer, accepta, et devint tout-à-coup le chef d'un des premiers hôpitaux de France. Sa conduite prouva qu'il était digne d'un poste aussi élevé. A la fatigue que lui occasionnait le nombre prodigieux de malades militaires, vinrent se joindre les tracasseries que lui suscitaient journellement le comité de surveillance

et les inspecteurs du club. Sa prudence et le dévouement qu'il montra dans ses fonctions l'y maintinrent. Bientôt ses talents furent mis à l'épreuve.

La loi du 12 août 1792 avait supprimé l'université de médecine (III). Ses chartes et son musée allaient être livrés au pillage, les bâtiments étaient soumissionnés, quand M. René eut le courage d'essayer une lutte avec la révolution, pour lui arracher, s'il était possible, les reliques de cette glorieuse école dont il était le dernier et digne doyen. Il employa pour cela tout ce qu'il avait d'adresse dans l'esprit, de persévérance dans les projets. Son établissement fantastique changeait de nom à mesure qu'une administration voulait bien le protéger. Mais les ressources du conservateur s'épuisèrent vite, et la ruine de son simulacre d'école était consommée, s'il n'avait eu l'heureuse idée de lui créer des appuis dans le sein même de la société populaire (IV). Ce terrible conventicule, tout puissant pour opérer le mal, avait conservé, des attributs de l'humanité, la faculté de penser le bien; il ordonna qu'il y aurait un enseignement clinique à l'hôpital de Montpellier, et enjoignit à M. Baumes de venir le donner sur-le-champ. Force fut à cet ex-professeur d'obéir, lui qui avait repris sa pratique à Nîmes depuis la suppression de l'université de médecine. Le cours répondit à la réputation du professeur, il fut brillant et fructueux pour ceux qui le suivirent. Personne cependant n'en profita autant que M. Roucher, dont l'émulation et l'amour-propre mis en jeu le firent paraître avec avantage. M. Baumes, restreint à un très-petit nombre de malades, les quittait aussi souvent qu'il osait pour courir à Nîmes pourvoir à la subsistance de sa famille. M. Roucher ne s'éloignait jamais; toute la journée était consacrée à l'observation clinique, et il lisait une partie de la nuit. L'un et l'autre publièrent, à peu près dans le même

temps, le résultat de leur travail. Celui de M. Roucher, intitulé : *Traité de médecine clinique*, etc., en 2 volumes, parut en 1797 ; il contient l'exposition des maladies observées à l'hôpital pendant quatre années, de 1793 à 1796. Cet ouvrage, écrit d'un style simple et clair, fit le plus grand honneur à son auteur, qui s'y montre constamment bon observateur, critique érudit et profond praticien. Le public médical fut très-surpris de trouver une raison aussi solide chez celui à qui l'on n'accordait alors que beaucoup d'esprit, quoiqu'un peu léger. Le premier chapitre, qui développe l'influence des constitutions médicales et sert d'introduction, est surtout remarquable par l'exposition des plus saines doctrines que l'école de Montpellier s'était appropriées depuis tant d'années. Aussi regarde-t-on ce traité comme un des meilleurs qui aient encore été publiés à ce sujet. M. Roucher y parlait de l'indication des scarifications non sanglantes dans le traitement des collections séreuses ; il publia bientôt après, comme il l'avait promis, un traité particulier sur cette matière. C'est ainsi qu'il ajoutait aux titres qu'il avait à un poste si éminent, mais qui devenait de jour en jour plus difficile à occuper.

La loi avait créé une clinique dans les trois écoles de santé formées à la fin de l'année 1794 (V). Montpellier eut pour professeurs MM. Fouquet et Pétiot, et l'enseignement y fut établi d'abord d'une manière si parfaite que cet institut dut être regardé comme un modèle en Europe. Il est à regretter que cette organisation n'ait pu résister qu'une vingtaine d'années à l'esprit de changement ou de révolution qui éclate en France de temps en temps sous forme de paroxysmes (VI).

M. Roucher ne se sentit pas intimidé en voyant enseigner à côté de lui le célèbre Fouquet et son ancien Maître. Il redoubla de zèle, et les élèves de la clinique recon-

naissants le firent entrer en part de leur estime et de leur attachement.

M. Roucher jouissait du fruit de ses travaux, la confiance publique l'environnait, sa fortune s'accroissait tous les jours, un mariage avantageux sous tous les rapports ajoutait à son bonheur domestique, lorsqu'en 1800 un événement, que lui seul ne prévoyait pas, vint troubler sa félicité. Les professeurs de clinique ne disposaient dans l'hôpital que d'une seule salle composée de 17 lits, qui même n'étaient remplis que lorsque les chefs de clinique s'emparaient des malades à leur entrée. De-là naissaient des altercations qui auraient facilement dégénéré en rixes scandaleuses sans la modération des professeurs. Le premier consul de la république mit fin à ces désordres, et les prévint en ordonnant que les professeurs de clinique seraient à l'avenir exclusivement chargés du service en chef de l'hôpital. Dans ce nouvel ordre de choses, M. Roucher n'eut plus de place; mais, en la perdant, il conserva la haute considération qu'il s'était acquise par sept années d'un honorable exercice. Ce changement, qu'il considéra sous son véritable aspect, n'altéra pas ses relations amicales avec les professeurs de l'école, et il traita toujours avec la même bienveillance le plus jeune de tous, qui, étant alors chargé du service de la clinique, dut le remplacer dans celui de l'hôpital.

M. Roucher continua de pratiquer dans la ville et au loin avec la même réputation jusqu'à l'année 1828. Sa mémoire, qui avait été prodigieuse, commença alors à fléchir, la confusion de ses idées marcha rapidement, il tomba dans le délire sénil, et s'éteignit, le 24 juin 1830, dans les bras de sa fille unique, qu'il avait alliée avec une des plus grandes familles du pays, et à laquelle il laissait une fortune considérable.

NOTES.

(I) Pour être immatriculé dans l'université de médecine, il fallait être maître ès-arts, grade qui ne s'acquérait qu'après deux années d'études. La première était consacrée à la logique et aux mathématiques, que l'on portait jusqu'aux sections coniques inclusivement; dans la seconde, on apprenait la physique et la métaphysique. La plupart des étudiants finissaient par posséder assez bien ces différentes sciences, parce que tout leur temps était successivement employé à s'occuper exclusivement de chacune.

(II) L'esprit de révolte qui s'était assis sur le trône à côté de nos rois, dans le XVII[e] et le XVIII[e] siècle, commença, pendant ce dernier, à descendre dans les divers corps de l'état, et chacun protesta successivement de sa désobéissance à l'autorité supérieure. Le tour de l'université de médecine arriva; la mort du professeur Sabatier, survenue le 1[er] mars 1789, en fut l'occasion.

Nos rois, depuis Louis XII jusqu'à Louis XV, avaient créé dans l'université des chaires permanentes et payées. C'était le seul moyen d'assurer un enseignement constant et régulier. Le souverain nommait et instituait celui qu'il croyait le plus digne, et, pour s'éclairer, il employait différents moyens, parmi lesquels était la dispute. Mais de crainte qu'en permettant le concours, le souverain n'eût l'air de renoncer à son droit, il en usait fréquemment en nommant à des chaires *proprio motu*. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les rois qui ont ordonné le concours sont précisément ceux qui en ont fait le moins de cas. Ainsi Henri IV accorda à Pierre Richer de Belleval, en le créant professeur, la permission de se nommer un successeur lorsqu'il le croirait convenable. Louis XIV, après avoir donné l'édit de 1707, fit encore pire; il accordait des survivances au cancellariat à des enfants au berceau. Quoi qu'il en soit, les abus qu'on faisait de l'autorité du roi étaient trop criants pour ne pas cesser, si l'université eût réclamé; mais les intérêts particuliers qui espéraient profiter à leur tour de ce désordre, rendaient chacun muet. Il en eût été de même, en 1789, quand le roi nomma M. Charles-Louis Dumas à la chaire de Sabatier, si la contagion révolutionnaire n'eût déjà atteint le corps des étudiants. Assemblés tumultueusement et sans autorisation, ils commencèrent par

destituer les deux syndics (*) que les professeurs seuls choisissaient ; ils intimèrent ensuite à ceux-ci l'ordre de réclamer contre la nomination de M. Dumas. L'université obéit, et le ton de son mémoire au garde des sceaux força celui-ci à faire rétracter notre trop bon Louis XVI. Le concours fut donc ouvert, et la veille du jour où la présentation des trois candidats au roi devait avoir lieu, on signifia aux juges qu'ils eussent à n'en désigner qu'un seul, assuré que l'on était que M. Dumas, devant être au moins le second présenté, serait justement préféré.

(III) Lors de la destruction de l'université de médecine, ce corps était composé comme suit :

M. Paul-Joseph Barthez, chancelier, installé en 1761 (chaire de botanique et d'anatomie créée en 1596).

M. Gaspard-Jean René, doyen, installé en 1767 (chaire de chimie créée en 1676).

M. Antoine Gouan, sous-doyen, installé en 1767 (chaire de pratique créée en 1715).

M. François Broussonnet, installé en 1767 dans la même séance que les deux précédents (chaire de chirurgie et de pharmacie créée en 1582).

M. François Vigarous, installé en 1777 (chaire créée en 1498).

M. Louis Brun, installé en 1785 (chaire créée en 1498).

M. Henri Fouquet, installé en 1790 (chaire créée en 1498).

M. Jean-Baptiste-Timothée Baumes, installé en 1791 (chaire créée en 1498).

—

M. Laborie, démonstrateur d'anatomie et d'opérations chirurgicales.

M. Joyeuse, démonstrateur de chimie.

(IV) Le 23 frimaire an 2 (13 décembre 1793), la société populaire de Montpellier, qui, comme ses sœurs, s'était arrogé en France tous les pouvoirs, donna mission à MM. Fouquet et Pétiot pour aller inspecter tous les hôpitaux dépendants de l'armée des Pyrénées-Orientales, s'assurer si les militaires étaient convenablement soignés, constater la capacité des officiers de santé et la qualité des médicaments qu'ils employaient. Ces délégués ne partirent que dans les premiers jours du printemps suivant.

Le club en train de s'occuper de la médecine songea à son en-

---

(*) C'étaient M. Goguet, tué à l'armée du nord, général de division, en 1794 ; et M. Berenger, depuis comte de l'empire, conseiller d'état, etc.

seignement, et, sur la motion d'un de ses membres, appuyée par quelques autres, il délibéra dans sa séance du 11 germinal an 2 (1er avril 1794), qu'il serait établi dans l'hospice des malades (Saint-Eloi) deux cours de clinique, et nomma M. Baumes pour l'interne, et M. Fages pour l'externe. Ce dernier, alors employé dans l'hôpital, se donna beaucoup de soins et compléta plusieurs cours de chirurgie militaire très-remarquables. M. Baumes, fixé à Nîmes, n'arriva, après bien des délais, que le 7 messidor an 2 (12 juin 1794), donna quelques leçons et les termina avec la fin du trimestre. Quelque incomplet qu'ait été ce cours, et malgré son origine, M. Baumes n'en a pas moins la gloire d'être le premier en France, qui a professé la clinique médicale, et donné, comme il le disait lui-même, un *essai* de cet enseignement.

(V) Le décret du 14 frimaire an III (4 décembre 1794) créa des écoles de santé à Paris, Montpellier et Strasbourg, destinées, disait la loi, à former des officiers de santé pour les hôpitaux et le service des armées.

Le 26 frimaire an III (15 décembre 1794), le comité d'instruction publique nomma ainsi les professeurs dans l'Ecole de santé de Montpellier :

Médecine-légale........................	RENÉ, *Directeur.*	(1)
Anatomie, physiologie, physique appliquée à l'art de guérir................	DUMAS........	(2)
	LAFABRIE.....	(3)
Matière médicale et botanique...........	GOUAN........	(4)
	AMOREUX.....	(5)
Chimie médicale, animale, appliquée aux arts et à la pharmacie...............	CHAPTAL......	(6)
	BÉRARD.......	(7)
Pathologie, nosologie, météorologie....	BEAUMES......	(8)
	SENEAUX......	(9)
Chirurgie opérante, cas rares...........	MONTABRET....	(10)
	....	(11)
Clinique d'après l'observation et la constitution...............	FOUQUET......	(12)
	PÉTIOT........	(13)
Clinique chirurgicale...................	POUTINGON....	(14)
	VIGAROUS......	(15)
Régime des femmes enceintes, des accouchements, des suites de couches, de la manière d'allaiter, de soigner les nourrissons, du sevrage et de l'éducation physique des enfants.................	LABORIE......	(16)
	MÉJAN.......	(17)
Conservateur..........................	VIRENQUE.....	(18)

Pour copie : BARAILLON, PLAICHARD,
Représentants du peuple, membres du comité d'instruction publique.

(1) M. René, docteur et dernier doyen des professeurs de l'université de médecine. Celui qui avait relié l'ancienne université à la nouvelle école, méritait, plus que tout autre, de diriger celle-ci.

(2) M. Dumas, docteur de l'université. L'ordonnance royale qui le nommait, en 1789, à une chaire vacante dans l'université, fut rapportée, et il se présenta pour cette même place à la dispute, où il prouva que le choix que l'on avait fait de lui ne ressemblait en rien à une faveur.

(3) M. Lafabrie, docteur de l'université, élève et secrétaire de Barthez; il se distingua dans le concours pour une chaire.

(4) M. Gouan, docteur et professeur de l'université de médecine. Nul botaniste en Europe ne pouvait présenter des titres égaux aux siens.

(5) M. Amoreux, docteur de l'université, connu depuis longtemps dans le monde savant par ses ouvrages sur l'archéologie et l'histoire naturelle.

(6) M. Chaptal, docteur de l'université, professeur de chimie des états de la province. Cet homme, destiné à être le bienfaiteur de l'école, commença dès-lors sa belle mission, en dirigeant le choix du comité d'instruction publique, et en acceptant une chaire pour laquelle il abandonnait celle qu'il occupait dans la fameuse école normale, à côté des de Laplace, Monge, Bertholet, etc.; il renonçait aussi à la place de directeur général des poudres et salpêtres de la république.

(7) M. Bérard, directeur de la fabrique des produits chimiques de Chaptal. Doué d'un esprit d'observation peu commun et d'une aptitude extraordinaire pour l'analyse, il avait constamment dirigé ses travaux vers la partie pratique de la chimie. En se démettant de sa chaire, dès le principe, il priva l'école des leçons de sa grande expérience. Il a payé depuis amplement sa dette, en nous donnant son fils.

(8) M. Baumes, docteur et professeur de l'université de médecine. Si ce dernier titre n'eût pas été suffisant pour lui valoir une chaire dans la nouvelle école, il aurait pu présenter ses quatorze couronnes académiques, et, ce qui était bien plus extraordinairement honorable pour lui, la délibération de la Société de médecine de Paris qui l'engageait à ne plus concourir, à l'avenir, pour les prix.

(9) M. Seneaux, maître, professeur et dernier secrétaire du collége de chirurgie.

(10) M. Montabré, docteur en chirurgie de l'université de médecine (*), alors chirurgien-major d'un hôpital militaire.

(11) M. Victor Broussonnet, docteur de l'université de médecine, où il avait suppléé deux fois son père dans le cours de médecine-chirurgie, était médecin en chef des ambulances de l'armée des Pyrénées-Occidentales, quand il fut appelé à la chaire de l'école de santé par le comité d'instruction publique. Cette nomination devait être approuvée par le comité du salut public, et celui-ci venait de faire inscrire sur la liste des émigrés Auguste Broussonnet. Il ne fallut rien moins que les témoignages favorables du général en chef (Moncey), pour sauver au professeur proposé la réclusion à laquelle la loi condamnait les frères d'émigrés.
La chaire, restée ainsi vacante, fut donnée quelque temps après à M. Berthe, docteur de l'université, qui, dans le concours Sabatier, avait fait preuve de rares talents.

(12) M. Fouquet, docteur et professeur de l'université de médecine. Son nom renfermait tous ses titres à une pareille place.

(13) M. Pétiot, docteur de l'université de médecine, était à la tête des praticiens de la ville. La manière dont il s'acquitta de ses fonctions prouve le discernement de ceux qui les lui avaient confiées. Les étudiants trouvèrent en lui l'expression de l'*art*, tandis que son collègue représentait la *science*.

(14) M. Poutingon, maître et professeur du collége de chirurgie, chirurgien en chef de l'hôpital des militaires vénériens.

(15) M. Vigarous, docteur de l'université de médecine ; il avait paru avec distinction dans le concours de Sabatier. Ceux qui le nommèrent à la chaire de clinique chirurgicale, le prirent probablement pour son père, une des illustrations de la chirurgie française au XVIIIe siècle.

(16) M. Laborie, maître et professeur du collége de chirurgie, démonstrateur d'anatomie et d'opérations chirurgicales dans l'université de médecine.

(17) M. Méjan, maître et professeur du collége de chirurgie, un des chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu Saint-Eloi. Il soutenait, par des connaissances étendues et une adresse singulière dans les opérations, la réputation que son père avait attachée au nom

(*) M. Montabré fut du petit nombre de ceux qui prirent le grade de docteur en chirurgie, que Chirac avait imposé à l'université de médecine.

de Méjan. Il échangea bientôt sa chaire contre celle de M. Vigarous, et tous les deux se trouvèrent à leur place.

(18) M. Virenque, docteur de l'université de médecine et maître apothicaire, était si ingénieux et si paresseux, que pour s'éviter la peine de faire des expériences chimiques, il en devinait le résultat.

(VI) Les réglements de la clinique furent rédigés par le professeur Fouquet, approuvés par l'école et sanctionnés par le gouvernement. Voici quelle était leur disposition :

Les étudiants de la troisième année formaient la classe des *auditeurs*, ceux de la quatrième étaient *consultants*. Les uns et les autres, seuls admis dans l'hôpital, sur des cartes personnelles, y entraient avec le professeur et en sortaient avec lui.

Quand arrivait un nouveau malade, le professeur désignait deux consultants, qui, chacun à leur tour, interrogeaient et examinaient le sujet sous la direction du professeur qui guidait pas à pas cet exercice. En résumant leurs idées, il exposait les siennes avec les preuves qui leur servaient de base, répondait aux questions, éclaircissait les doutes et tâchait d'amener peu à peu une conversation, où le maître s'effaçait sans que les disciples cessassent d'apprendre. Cette leçon clinique se répétait tous les jours jusqu'à la fin de la maladie. A la seconde visite, les consultants lisaient ce qu'ils avaient déjà consigné par écrit, la veille, après que l'élève de garde avait fait son rapport sur les observations faites pendant les vingt-quatre heures qu'il était resté dans l'hôpital; la consultation et la leçon continuaient.

Les chefs de clinique, chargés d'enregistrer les prescriptions, veillaient, dans le jour, à leur exécution, recueillaient les observations les plus intéressantes, destinées à être réunies par trimestre dans les archives de la clinique; enfin, ils devaient être toujours prêts à suppléer les consultants.

Le vendredi de chaque semaine, il y avait, dans la salle extérieure, une séance publique, où un des consultants lisait un mémoire sur un sujet que le professeur avait donné huit jours auparavant. Deux étudiants désignés au commencement de la séance présentaient leurs réflexions critiques auxquelles l'orateur tâchait de répondre : c'était, pour le professeur, l'occasion d'une leçon de théorie. On lisait ensuite l'histoire des malades guéris ou morts. Dans ce dernier cas, on relatait l'autopsie cadavérique, à laquelle on ne manquait jamais pour l'instruction des étudiants.

Ce mode d'enseignement fut scrupuleusement suivi par les professeurs Fouquet et Pétiot, et par leurs successeurs Broussonnet

et Lafabrie. De cet institut sortirent une foule de médecins, dont l'école de Montpellier s'enorgueillit à juste titre. Cependant quelques nouveaux professeurs réclamèrent en 1814, époque de rénovation, la liberté absolue dans les études. Ils obtinrent la suppression des cartes d'entrée, et les portes de l'hôpital s'ouvrirent au public profane, qui envahit la place des étudiants. Dès-lors certains crurent avoir étudié la clinique quand, pendant la visite, ils s'étaient promenés dans les salles de l'hôpital, et que, assis dans l'amphithéâtre, ils avaient vu pratiquer des opérations, faire des ouvertures de cadavres, et entendu parler sur une maladie.

Le professeur V. BROUSSONNET.

Extrait du *Journal de la Société de Médecine-pratique de Montpellier*. Numéro d'Avril 1842.

J. MARTEL AÎNÉ, imprimeur de la Faculté de Médecine.